

RÈGLEMENT 2019

WORKSHOP PITCH MOYEN MÉTRAGE

1. Le Festival du cinéma de Brive, **Rencontres internationales du moyen métrage**, se déroulera à Brive (Corrèze) du 02 avril au 07 avril 2019.

2. Le Festival du cinéma de Brive est organisé par la Société des réalisateurs de films, en partenariat avec la Ville de Brive, le Conseil départemental de la Corrèze, le Conseil régional Nouvelle Aquitaine, le Centre National de la Cinématographie (CNC).

3. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les candidatures sont ouvertes exclusivement aux projets de films d'une durée raisonnablement estimée entre 30 et 60 minutes ; d'écriture fictionnelle, documentaire, expérimentale, animation ou croisant ces différentes formes.

Seuls sont acceptés les projets soumis par des résidents français, rédigés en langue française.

Le projet doit être présenté sous la forme d'un traitement ou d'une continuité dialoguée, selon l'état d'avancement du projet, d'une dizaine de pages minimum.

Cette présentation doit être accompagnée :

- une **note d'intention** et un **synopsis**
- un **CV** et une **photo** de l'auteur
- une **biographie** (10 lignes maximum)

Il sera possible d'y adjoindre des éléments visuels (photos, courte vidéo) ou sonores.

Le projet ne doit pas avoir fait l'objet d'une présentation antérieure à une commission d'aide ou à un autre workshop. Il peut être accompagné ou non par une société de production.

Il est en revanche possible de postuler la même année au concours de scénario de moyen métrage organisé par la Région Nouvelle Aquitaine (site Limoges), en partenariat avec le Festival du cinéma de Brive.

4. INSCRIPTION

L'inscription est soumise au respect des conditions (§.3) et au versement d'un droit d'inscription fixé à 20€, par chèque libellé à l'ordre du Festival du cinéma de Brive, accompagnant le dossier, qui sera encaissé, que le projet soit retenu ou non.

Les dossiers complets doivent parvenir avant le **jeudi 7 février 2019** (minuit) par voie postale et en version numérique, aux adresses suivantes :

Voie postale

Festival du cinéma de Brive
Workshop Pitch
47 rue de la République
19100 Brive-la-Gaillarde – France

Si un projet est envoyé par un service de courrier express, les frais de transports doivent impérativement être pris en charge par l'expéditeur.

Version numérique (format PDF)

coordination@festivalcinemabrive.fr

5. COMITÉ DE SÉLECTION

Les projets éligibles sont soumis à un groupe de lecture réuni par le festival.

Ce groupe de lecture est composé de 4 professionnels. Il rendra ses décisions par email et/ou téléphone au plus tard le **lundi 4 mars 2019**.

6. PRÉSENCE DURANT LE FESTIVAL

Le transport, l'hébergement et les repas des auteurs sélectionnés ne sont pas pris en charge par le Festival. Toutefois, les auteurs bénéficieront des tarifs particuliers négociés par le festival sur le transport, l'hôtellerie et la restauration et d'une invitation pour le buffet dînatoire du jeudi soir et du buffet déjeuner du samedi (suivant la présentation des pitch du samedi matin). Les petits déjeuners sont offerts sur le lieu des ateliers chaque matin.

Les auteurs doivent être présents du mercredi soir au samedi (14h).

7. PROJETS SÉLECTIONNÉS

En cas de sélection, les auteurs s'engagent à :

- venir travailler et présenter leur projet au Festival du cinéma de Brive, aux dates qui leur seront indiquées.
- fournir les éléments photographiques, vidéo ou sonores qu'ils souhaitent présenter lors du pitch en public.
- signaler la sélection de leur projet au Workshop du festival sur leur dossier, lors de leurs recherches futures de financement, et sur le générique du film terminé avec la mention "Workshop Pitch – Festival du cinéma de Brive – Rencontres internationales du moyen métrage". **Le projet ne peut être retiré par l'auteur dès lors qu'il a été sélectionné pour le workshop.**

8. DÉROULEMENT DU WORKSHOP

Le workshop se déroule pendant le festival, en deux temps : la préparation et la présentation.

8-1. Préparation :

La préparation consiste à réunir les auteurs par groupes de cinq pour échanger à tour de rôle sur leurs projets. Il s'agit d'aborder au mieux leur temps de présentation, de repérer leurs points forts, leurs points faibles et de préparer leur pitch.

Ce temps de préparation collective, réparti sur deux jours pleins, est accompagné par deux tutrices (réalisateur, scénariste) qui animent le groupe et guident les discussions pour structurer la présentation de chacun.

8-2. Présentation :

Lors de la présentation, les auteurs disposent de 6 minutes chacun pour exposer leur projet oralement, accompagné ou non d'une vidéo, d'éléments photographiques, graphiques ou sonores.

Le panel professionnel présent aura reçu, au début du workshop, une description succincte fournie par les auteurs de chaque projet, ainsi que les coordonnées des porteurs de projets. Le panel professionnel dispose de 6 minutes pour interroger l'auteur du projet à l'issue de sa présentation.

Ce temps de présentation, ouvert à tous les professionnels désireux d'y assister, est également ouvert au public.

9. CANDIDATER A LA RÉSIDENCE TRIO DE LA MAISON DU FILM COURT

Trio est un dispositif d'accompagnement et une Résidence du court au long métrage ouvert à des porteurs de projets de court, moyen ou long-métrage (réalisateur et producteurs) et des compositeurs de court métrage débutants.

Richard Sidi, Délégué général et Responsable du département production et scénario, choisit chaque année à Brive parmi les participants au pitch et au concours de scénario, un réalisateur qui bénéficie du dispositif Trio.

Si vous souhaitez postuler pour cette résidence merci d'ajouter à votre dossier une note d'intention musicale et nous le signaler par email lors de l'envoi de votre version numérique.

10. Le conseil d'administration de la SRF est chargé de régler les cas non prévus dans le présent règlement. Il se réserve le droit de différer, supprimer, interrompre la manifestation en fonction des exigences de son exploitation.

11. La participation au Festival du cinéma de Brive, Rencontres internationales du moyen métrage, implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.